



Vélo banni de l'école: une verte s'insurge

ROMONT • Interdire de venir à l'école à vélo: solution de facilité, selon la conseillère générale Nicole Bardet, qui déplore le manque d'aménagements routiers dans le chef-lieu. Patience, répondent les autorités.

STÉPHANE SANCHEZ

«A Romont, le réseau routier est dangereux et plutôt que de le sécuriser, la commune préfère interdire le vélo aux élèves!» La Romontoise Nicole Bardet, conseillère générale verte, compte bien intervenir lors d'une prochaine séance du législatif. Objectif: militer pour l'instauration de pistes cyclables ou de zones de rencontre (20 km/h), afin que les élèves puissent gagner l'établissement scolaire à deux roues, et en toute sécurité. «Alors que l'heure est à la mobilité douce, il est aberrant que les parents soient encouragés à conduire leurs enfants à l'école en voiture», estime-t-elle.

Utopique? André Chappot, membre du comité de Pro Velo Fribourg et responsable des cours «A vélo en toute sécurité» organisait justement une formation samedi dernier dans la cour de l'école primaire du chef-lieu. Conclusion du spécialiste: «Je pense qu'il serait possible de permettre aux élèves de venir à l'école à vélo, à partir de la cinquième année primaire, même s'il n'y a à ce jour que peu d'aménagements spécifiques dans la ville. Il faudrait analyser chaque quartier dans le détail, mais cette interdiction totale de venir à l'école à vélo ne me paraît pas justifiée.»

Mais du côté des autorités, on n'entend pas lever à la légère une restriction instaurée de longue date. «Rien que pour les piétons, les trajets entre l'école et les quartiers avaient été analysés sur le terrain par un ingénieur spécialisé en circulation routière. Alors imaginez pour les vélos! Ça ne s'improvise pas...» rappelle Eric Buchmann, président de la commission scolaire de Romont.

Et d'évoquer une série de facteurs à considérer, comme la configuration de la ville, favorable à la vitesse – au retour surtout. Comme l'organisation

des alentours de l'école – «il faut déjà faire la police lors du dépôt des enfants, alors imaginez des cyclistes dans ce tableau». Ou comme les autorisations parentales, les responsabilités en cas d'accident, de vols ou de déprédations. «La commission ne pourrait en aucun cas se prononcer sans consulter la Direction de l'instruction publique, le Bureau de prévention des accidents et la commune», estime Eric Buchmann.

Au fil des réfections

La commune, elle, appelle à la patience: «Je suis moi-même cycliste et je serais le premier à défendre la place du vélo dans la ville», assure le syndic Roger Brodard. «Mais c'est là une grosse responsabilité vis-à-vis des parents et des élèves. La commune ne peut pas prendre le risque d'être mise en cause.»

L'élu énumère lui aussi plusieurs obstacles. D'abord l'absence quasi complète de pistes cyclables dans la ville (hormis sur la route de l'Industrie et sur la route de Billens): «Sur les axes cantonaux, ces pistes apparaissent au fil des travaux de réfection des routes. L'ouverture de Romont au vélo se fait donc petit à petit. Cela viendra notamment au giratoire de la Belle-Croix, à la route d'Arruffens et dans la zone industrielle En Raboud.» La commune a mandaté un urbaniste qui planche sur un concept d'aménagement de l'intramuros, complète Roger Brodard. La place de la voiture et du stationnement sera analysée, et le vélo pris en considération.

«Ce n'est pas la volonté qui manque, mais pour l'instant, les conditions de sécurité ne sont pas réunies», résume le syndic. Et d'ajouter: «Il faudra aussi penser au stationnement des vélos. Avec 400 élèves scolarisés en ville de Romont, la



Pour l'heure, ce sont surtout les vélos électriques qui ont la cote à Romont. ALAIN WICHT

question n'est pas si anodine. Un parc nécessitera un investissement et de l'espace.»

Même prudence au Cycle d'orientation de la Glâne, où l'interdiction prévaut également. «Nous accordons des dérogations si l'élève démontre

qu'un trajet à vélo constitue un gain évident pour lui», nuance le directeur, Olivier Crausaz. «Mais en l'état, l'interdiction demeure pour des raisons de sécurité. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu un parent s'en plaindre.» Il ne suffira donc pas d'un coup

de pédale magique pour livrer la colline romontoise à la petite reine. «Mais personne n'interdit aux enfants de venir à l'école à pied», glisse Roger Brodard. «A l'époque où j'enseignais (ndlr: entre 1973 et 2000), la majorité des élèves le faisaient.» I

GLÂNE

Il cultivait du chanvre dans un bois à Torny

TAMARA BONGARD

Les forces de l'ordre ont coincé un Suisse de 23 ans qui cultivait du chanvre dans un bois à Torny-le-Grand, ont-elles communiqué hier. Une découverte permise grâce à une enquête de la police cantonale, qui a débouché au mois d'août sur l'identification du jeune homme.

La perquisition du domicile de ce dernier a abouti au séquestre de 100 grammes de marijuana, de deux plantes de chanvre ainsi que de matériel servant à la culture et au conditionne-

ment de cannabis, dont trois armoires de culture indoor. Dans la forêt, soixante-neuf plantes de chanvre ont été séquestrées.

Lors de son audition au début septembre, le jeune homme a reconnu la consommation, la culture et la vente de marijuana. Le Ministère public a ordonné la destruction du chanvre et du matériel de culture, sans analyser le taux de THC des plantes puisque l'homme a reconnu les faits, précise le procureur Patrick Genoud. I

VUADENS

La fête médiévale draine la foule

PHOTOS ALAIN WICHT

TEXTE PATRICK PUGIN

Au départ, il s'agit d'une fête médiévale pour marquer de manière originale le dixième anniversaire d'une école d'équitation. Au final, c'est un immense succès populaire. A tel point qu'une prochaine édition est à l'étude. Plus de 2000 curieux ont fait le déplacement de Vuadens, ce week-end, pour visiter le centre équestre des Kà. Qui s'était paré pour l'occasion de quelques atours moyenâgeux.

On retrouve ainsi, disséminés tout autour de la ferme, une ribambelle d'artisans de l'époque: forgerons, maréchal-ferrant, armurier, fileuse... On trouve également des musiciens, des artistes, un village viking... Le tout dans une ambiance bon enfant: «Les gens montrent un grand intérêt, posent des questions. Cela correspond exactement à ce que nous souhaitons dès le départ, à savoir qu'une interaction se fasse entre le public et les artisans», apprécie Alain Devaud, le propriétaire des lieux.

Maître écuyer, ce dernier s'est fait une spécialité de l'apprentissage du dressage haute école. Mais son école accueille tant des débutants que des cavaliers avancés. Ce sont ainsi quelque 150 élèves qui convergent chaque semaine vers le centre équestre des Kà. I



Les métiers du Moyen Age étaient particulièrement bien représentés. ALAIN WICHT

EN BREF

BOSSONNENS

Il avait oublié le train

Il y a des oublis qui coûtent plus cher que d'autres. Un quinquagénaire veveysan qui circulait à Bossonnens a oublié, au moment de tourner à droite et de franchir la voie ferrée des TPF, ... qu'il venait de doubler le train qui roulait dans la même direction que lui. Inévitablement, la locomotive a pris sa voiture en écharpe avant de l'envoyer contre un pylone électrique. Par chance, le conducteur n'a été que légèrement blessé, et les 25 passagers du train s'en sont tirés indemnes. Mais le trafic ferroviaire a été interrompu durant une heure et demie, ce qui vaut au conducteur une condamnation pour entrave au service des chemins de fer en plus des violations de la LCR dont il s'est rendu coupable. Une ordonnance pénale du Ministère public l'a récemment condamné à vingt jours de travail d'intérêt général avec sursis et une amende ferme de 1000 francs. AR